

**Aux personnes intéressées par une consultation écrite d'une durée de 15 jours
sur un projet de règlement modifiant le
Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 7 juin 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro RRU5-5-2021 intitulé: *Règlement modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012*.

Le projet de règlement a pour effet soustraire certaines exigences en vue de la réalisation d'un ouvrage de prélèvement d'eau qui n'est pas destiné à la consommation humaine.

Le projet de règlement ainsi que le *Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012* peuvent être consultés sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Toute personne intéressée de la Ville de Lavaltrie peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de **15 jours** suivant la publication du présent avis, soit **jusqu'au 23 juin 2021, inclusivement**.

Les commentaires écrits peuvent être transmis par courriel, être déposés dans la boîte de réception du courrier de l'hôtel de ville ou par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe – Ville de Lavaltrie
1370, rue Notre-Dame
Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

Courriel : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 8 juin 2021

Marc-André Desjardins, assistant-greffier